



# TENDER AMENDMENT

## RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

## Issuing Office:

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Travaux d'amélioration de la sécurité routière, route 93S, parc national Kootenay (Km 55.8-76.6)		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> 5P420-16-5071/A	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 008	<b>Date:</b> June 17, 2016  <b>Date :</b> 17 juin 2016
<b>GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :</b> PW-16-00733061		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> June 21, 2016	<b>Time Zone:</b> Mountain Daylight Time (MDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 21 juin 2016	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nicole Levesque-Welch		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> (403) 292-4691	<b>Fax No.: / N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Email Address: / Courriel :</b> <a href="mailto:nicole.levesque-welch@pc.gc.ca">nicole.levesque-welch@pc.gc.ca</a>
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



## MODIFICATION 008

This amendment is being raised to respond to questions submitted in response to solicitation 5P420-16-5071/A:

### A. QUESTIONS AND ANSWERS

Q8. Km 55.8 à 76.6 des prix –Décapage de terre végétale–

- a. La quantité indiquée pour le décapage est de 14 200 m<sup>3</sup> et la quantité indiquée pour la pose de terre végétale est de 9400 m<sup>3</sup>, la balance de 9400 m<sup>3</sup> doit-elle être transportée hors site? Si oui, à quel endroit et à quel article de paiement se rapporte le transport?
- b. Veuillez définir les exigences en matière de granulats, quantité, emplacement, taille, etc.

A8. a. Consulter le paragraphe 1.3.1.1 de la section 31 24 13 du devis de l'appel d'offres pour la manutention des matériaux décapés.  
b. Consulter le tableau 751-A Cahier de charge sur les normes relatives à l'aménagement routier du ministère des Transports et de l'Infrastructure de la C.-B. (édition en vigueur)

Q9. Je n'ai pas pu trouver un détail du bloc parapluie du perré, pouvez-vous le fournir?

A9. Le détail C de la feuille G1-501 montre des blocs parapluie posés manuellement pour les ponceaux, à l'exception des ponceaux qui référence à la section SP504 du devis du MoTI qui comprennent un détail différent pour les déversoirs.

Q10. Veuillez fournir un détail pour le déversoir en asphalte.

A10. Le détail SP504 du MoTI de la C.-B. est joint comme référence.

Q11. Quels sont les exigences du devis pour les 10,000 m<sup>3</sup> d'enrobés récupérés de chaussées asphaltées à produire?

A11. Les enrobés récupérés de chaussées asphaltées à produire doivent être composés de 50 % d'asphalte broyé/de rebuts de béton bitumineux et de 50 % de matériaux de base à granulométrie de 25 mm.

Q12. À quel emplacement faut-il transporter les matériaux inadéquats de type D? (articles 5c et 4c)

A12. Les matériaux inadéquats de type D peuvent être acheminés au fossé Settler's.

Q13. Les sections types du dessin C4-302 indiquent une couche de 275 mm de matériaux de base à granulométrie de 50 mm sous une couche de 1500 mm de matériaux de base à granulométrie de 25 mm. La couche de 275 mm ne devrait-elle pas être en matériaux de base à granulométrie de 80 mm? S'il s'agit de mm de matériaux de base à granulométrie de 50 mm, à quel endroit les matériaux doivent-ils être mis en tas et à quel article de paiement correspondrait-il?

A13. La couche de 275 mm devrait être en matériaux de base à granulométrie de 80 mm.

Q14. Le paragraphe de 3.1.5 de la section 01 35 43 indique que les matériaux que les matériaux essouchés devraient être transportés au fossé Hector ou au fossé Mannix aux fins d'élimination, mais seul le fossé Mannix est mentionné au paragraphe 3.4.1 de la section 31 11 00. Les matériaux essouchés peuvent-ils être éliminés au fossé Hector?

A14. Les matériaux essouchés peuvent être éliminés au fossé Settlers.

Q15. Le devis sur l'excavation de routes et de drainage n'indique pas l'endroit où doivent être transportés les matériaux inadéquats de type D aux fins d'élimination. Peut-on les acheminer au fossé Hector?

A15. Les matériaux inadéquats de type D peuvent être acheminés au fossé Settler's.

Q16. Section 32 31 16, Clôtures.



- a. « Enlèvement et mis en tas de la clôture faunique existante » – devons-nous réutiliser le plus que possible la clôture existante?
- b. « Réinstallation de tous les poteaux en bois » – devons-nous installer les poteaux existants que nous avons enlevés? Devons-nous remettre à neuf les vieux poteaux en les taillant à la scie et en les aiguisant?
- c. « Réinstallation des étais » – devons-nous installer de nouveaux étais fournis par le maître de l'ouvrage? Devons-nous fournir et installer tous les nouveaux étais? (Selon notre expérience, il n'est pas possible de réutiliser des étais installés antérieurement.
- d. « Pose d'une clôture faunique en mailles d'acier et du tablier » – veuillez confirmer qu'il s'agit de la fourniture et de l'installation de tous les nouveaux matériaux? (Y compris les agrafes et la maille d'acier, les agrafes ne peuvent pas être réutilisées).
- e. « Installation d'un câble supérieur galvanisé de 6 mm » – devons-nous fournir et installer un nouveau câble? Ce nouvel article est-il fourni par le maître de l'ouvrage?

- A16. a. Oui, les poteaux enlevés doivent être réutilisés si possible, selon les indications du Représentant du Ministère sur place.  
b. Les poteaux enlevés doivent être réinstallés. Les poteaux jugés inadéquats doivent être fournis par l'entrepreneur. Les poteaux utilisés doivent être préparés selon les indications du Représentant du Ministère.  
c. L'entrepreneur doit fournir et installer de nouveaux étais.  
d. L'entrepreneur doit fournir et installer de nouvelles mailles d'acier et un nouveau tablier, s'il n'est pas en mesure de réutiliser la maille. L'entrepreneur doit fournir et installer un nouveau câble supérieur en acier galvanisé

Q17. Le détail G du dessin G1-501 montre un détail de fraisage, où le fraisage de 50 mm doit être effectué sur deux plages, une de 600 mm (au moins 300 mm) et une autre de 300 mm. Le dessin C4-301 indique un fraisage et un remplissage de 0,5 de largeur. Veuillez préciser lequel est correct. S'ils sont tous les deux corrects, veuillez fournir une ventilation des quantités requises pour chaque détail.

A17. Les deux sont corrects. Le fraisage et le remplissage de 0,5 m de largeur sont pour les emplacements décrits sur la feuille C4-301 des dessins. Une ventilation des quantités requises pour chaque détail sera fournie après l'attribution du contrat.

Q18. Veuillez clarifier les changements qui ont été aux pages 4, 7, 44, 120 du devis. Le maître de l'ouvrage fournit-il les granulats de 19 mm mis en tas aux fins d'utilisation par l'entrepreneur; ou est-ce que le maître de l'ouvrage ne fournit que les matériaux bruts dans le fossé que l'entrepreneur doit ensuite broyer à une granulométrie de 19 mm aux fins d'utilisation dans le revêtement de béton bitumineux?

A18. Le maître de l'ouvrage fournit les matériaux bruts que l'entrepreneur doit broyer et produire des granulats de 19 mm à utiliser dans le revêtement de béton bitumineux.

***Tous les autres termes et conditions resteront inchangés***